



Accord handicap

Agir pour l'inclusion, protéger les salariés



Depuis 2021, la **CFDT** a pris une décision claire : ne plus signer d'accord sans objectifs réels, mesurables et ambitieux.

Voici les principales avancées obtenues dans cet accord.

- **DURÉE RÉDUITE À 18 MOIS** : Passage de 3 ans à 18 mois.

Suivi plus rapproché et renégociation plus rapide.

- **OBJECTIFS D'EMBAUCHE RÉÉVALUÉS**

15 embauches minimum (CDI privilégiés) et 13 stagiaires / alternants

- **MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES**

Aménagements de poste encadrés, adaptation des horaires, télétravail facilité, autorisations d'absence, accompagnement RQTH renforcé.

- **CRÉATION D'UNE COMMISSION DE SUIVI**

Une commission paritaire réunie régulièrement pour contrôler l'application de l'accord et suivre les situations concrètes.

- **PROCHES AIDANTS : UN ENJEU MAJEUR**

La **CFDT** a obtenu l'ouverture d'une négociation spécifique en 2026 sur les proches aidants. De plus en plus de salariés accompagnent un parent dépendant, un conjoint malade ou un enfant en situation de handicap. Cette réalité impacte l'organisation du travail, la santé et l'équilibre de vie.

La **CFDT** veillera à porter des mesures concrètes comme l'aménagement du temps de travail, des jours dédiés, du télétravail adapté, des dispositifs d'accompagnement et de soutien...

Nous voulons un accord utile, protecteur et adapté aux réalités vécues par les salariés.

La **CFDT** signe quand les salariés avancent.

cfdtjcdecaux.se@gmail.com

Vos représentants syndicaux Cfdt

Fouad MAAZOUZA	06 58 82 98 04
Christian LEVOYE	06 49 60 53 92
Jean-Marc JACQUIN	06 60 35 40 68
Alain GUILLIN	06 63 73 75 65



▶ Flashez ou cliquez !



Rejoignez le premier syndicat de France ! Contactez-nous ! Adhérez !

Retrouvez-nous sur notre site <https://www.jcdecaux.cfdt-pub.com/>